



CONSIGNATION et VENTE de VÊTEMENTS 2018

Avril 2018

Chers parents et élèves,

D'abord, il est bon de savoir que la mission de la Friperie d'Antoine s'inscrit dans un souci d'offrir des vêtements à coûts plus modiques, mais surtout, elle véhicule une préoccupation écologique de réutilisation de vêtements. La quasi-totalité des profits sont redistribués annuellement à des projets spéciaux (achats d'équipements, organisation d'activités, etc.) pour les élèves de l'école. Les retombées sont donc réinvesties pour les jeunes. Par le fait même, nous acceptons donc bien sûr, en tout temps, les dons de vêtements, qui se traduisent alors par des profits nets pour la Friperie. Si vous optez pour la consignation, les vêtements mis en consignation deviennent la propriété de la Friperie une fois que le délai prescrit pour la vente est écoulé (12 ou 18 mois selon la situation).

Veillez noter qu'en raison de la cessation des activités de la *Maison Piacente*, nous accepterons de prendre en consignation les vêtements de l'ancienne collection jusqu'au 31 août 2018. L'école acceptera le port de l'ancienne collection jusqu'en juin 2021, soit une période de transition de trois ans. La consignation des vêtements usagés se fera aux dates et selon les modalités suivantes :

CONSIGNATION : du 11 au 28 juin 2018

- Remplissez le **Contrat de consignation de vêtements 2018** (document disponible sur le portail).
- Apportez votre sac de vêtements à la réception de l'école (de 8 h 30 à 16 h 30). Les sacs sont acceptés pendant l'été; vérifiez les dates d'ouverture de l'école.
- Vos vêtements seront consignés afin qu'ils puissent être offerts lors de la friperie annuelle ou pour un maximum de **12 mois pour l'ancienne collection et de 18 mois pour la nouvelle collection, après quoi, ils deviendront la propriété de la Friperie.**
- Dès qu'un vêtement est consigné, il ne peut pas être récupéré par le vendeur.

Tous les vêtements serviront à réaliser une **vente annuelle** qui se tiendra :

VENTE ANNUELLE

Le jeudi **28 juin 2018**, de **17 h à 20 h**, à la **salle multifonctionnelle** de l'école

Afin d'éviter les files d'attente, nous distribuerons des numéros d'acheteurs une heure avant le début de la Friperie. Aucune taxe n'est appliquée sur les achats. Seul **l'argent comptant** est accepté. Toute vente est finale. **Il n'y a aucun échange ni remboursement.**

REMBOURSEMENT

Les consignataires seront contactés par téléphone dès que **tous** les vêtements du Contrat de consignation seront vendus. Sinon, ils seront conservés pour un maximum 12 ou 18 mois.

INSTRUCTIONS POUR LA CONSIGNATION

- Nous n'acceptons que les vêtements en bon état. **Les vêtements refusés (tachés, décousus, ...) ne vous seront pas retournés.**
- Pour raisons d'hygiène, nous n'acceptons pas les souliers et ni les bas.
- Les ceintures, sarraus et tabliers sont les bienvenus.

Pour de plus amples informations, consulter le site web à www.amanseau.qc.ca sous l'onglet Services éducatifs, section Friperie d'Antoine ou sur le portail sous l'onglet Documents publics, section Collection vestimentaire.

BÉNÉVOLES DEMANDÉS POUR LA FRIPERIE DU 28 JUIN 2018 : Si vous avez quelques heures à donner pour la friperie du 28 juin 2018 ou pour l'étiquetage quelques jours avant, communiquez avec M^{me} Isabelle Poirier à ipoirier@jurisconseil.com. Merci!